

INTERVENANTS

Me Pierre-Antoine Aldigier, Me Gregory Angles, Me Sébastien Avallone, Me Gaëlle Betrom, Me Maxime Bessière, Me Guillaume Boillot, Me Elodie Bokobza, Me Guillaume Bonnet, Me Alexandre Bories, Me Charles Borkowski, Me Julien Charre, Me Emilie Coelo, Me Régis Constans, Me Louis Duhil De Benaze, Me Eleonore Durand, Me Camille Euzet, Me Mathilde Foglia, Me Thomas Gaspar, Me Thomas Gilliocq, Me David Guyon, Me Octavie Hamidi, Me Xavier Hemeury, Me Julie Marc, Me Emmanuelle Massol, Me Pauline Mangin, Me Luc Moreau, Me Solène Passet, Me Cristelle Poletto, Me Delphine Rigeade, Me Aurélien Robert, Me Alexandre Salvignol, Me Tom Schneider, Me Nathalie Silleres, *Avocats au Barreau de Montpellier*

Me Armance Bocognano, Me Pierre-Henry Blanc, Me Herve Callens, Me Sophie Chauvet, Me Olivier Garreau, Me Cyril Rouault, *Avocats au Barreau de Nîmes*

Denis Chabert, *Vice président au Tribunal administratif de Montpellier*;
Anne Baux, Nicolas Lafon et Albert Myara, *Premiers conseillers au Tribunal administratif de Montpellier*

Cathy Escola et Anne Tertian, *Vice-présidentes chargées de l'instruction au TGI de Marseille* ; Thomas Meindl, *Juge d'instruction au TGI de Bastia*

Louisa Allal, *Région Occitanie* ; Pierre Batoche, *Directeur général de la CCI régionale* ; Laurent Bourgue, *Direction des affaires juridiques du CHU de Montpellier* ; Gabriel Bouscarain, *Directeur Pôle Administration Générale Pays de l'Or*, Alexandre Carpentier, *Cellule concurrence BNP-Paribas* ; Julie Dejean, *Directrice du Pole Développement et Cohésion territoriale de Pérols* ; Bernard Delhoume, *Directeur territorial honoraire Conseil départemental du Gard* ; Léa Ginets, *Chef du service précontentieux du Conseil départemental de l'Hérault* ; Jean-Marc Leygue *Associé groupe GGL* ; Brice Morales, *Inspecteur de l'action sanitaire et sociale*, B. Maurel, *Conseiller Tourisme Région Occitanie*, Romain Tissier, *Promoteur immobilier* ; Pascal Touhari, *Directeur des affaires juridiques de Villeurbanne*

Stéphane Bénlisi, *Maître de conférences en droit privé* ; Laurent Coutron, *Professeur de droit public* ; Stéphane Destours, *Maître de conférences en droit privé* ; Cécile Lisanti, *Professeur en droit privé* ; Louis-Frédéric Pignarre, *Professeur de droit privé* ; Caroline Raja, *Maître de conférences en droit privé* ; Patrick Raymond, *Maître de conférences en droit public*, Tiphaine Rombauts-Chabrol, *Maître de conférences en droit public* ; Marie-Christine Sordino, *Professeur de droit privé et sciences criminelles*



Université de Montpellier

Faculté de droit et Science politique

MAGISTERE DROIT PUBLIC APPLIQUE

<http://mdpa.edu.umontpellier.fr/>

Direction :

Julien Bonnet, *Professeur de droit public*

Nicolas Marty, *Maître de conférences en droit public*

Directeurs des études :

Mustapha Afroukh, *Maître de conférences en droit public*

Jordane Arlettaz, *Professeur de droit public*

Ludivine Clouzot, *Maître de conférences en droit public*

Jean-Marc Maillot, *Maître de conférences en droit public, Avocat à la Cour*

Fanny Tarlet, *Professeur de droit public*

Fondateur :

Guylain Clamour, *Professeur de droit public*



PRESENTATION :

Fondé en 2009, le **MAGISTERE DROIT PUBLIC APPLIQUE** est un D.E. (Diplôme d'établissement, ex « DU ») sur trois ans qui propose, en complément des enseignements délivrés en Licence 3, Master 1, et Master 2 une mise en pratique du droit public par des études de cas, des mises en situation pratiques et le traitement de dossiers proposés par des professionnels du droit public, des avocats, des agents publics et des magistrats administratifs et judiciaires. La formation s'accompagne également de cours dispensés par des universitaires, offrant aux étudiants les éléments fondamentaux de matières ne relevant pas du parcours choisi (éléments de droit privé) et des enseignements hautement spécialisés en troisième année de Magistère. Le Magistère correspond à une demande des praticiens du droit qui accueillent ainsi des étudiants dotés d'une vision pratique et appliquée du droit public en complément de la formation initiale.

Objectif de la formation :

- Acquérir une connaissance complète du droit public par une mise en pratique des cours fondamentaux avec des études de cas ou de dossier proposés et corrigés par des professionnels, notamment des avocats grâce à un partenariat avec l'Ordre des avocats au Barreau de Montpellier.
- Pouvoir mener des recherches juridiques approfondies dans les matières relevant du droit public des affaires
- Renforcer les conditions d'une insertion professionnelle rapide et efficace
- Offrir une maîtrise pratique du droit qui peut s'avérer déterminante pour la capacité à prendre du recul dans une perspective de recherche

Compétences acquises au terme de la formation :

- Connaissance pratique du droit
- Connaissance du travail de juriste en administration et en entreprise
- Connaissance du travail des avocats / plaidoiries / rédaction de mémoires
- Expression orale grâce notamment à l'épreuve annuelle de grand oral et l'organisation par les étudiants d'une conférence annuelle « Un an de droit public »

ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

- Interventions des professionnels et cours de septembre à mai
- Audience au Tribunal administratif de Montpellier
- Procès fictif sur une journée
- Conférences d'actualité par les étudiants
- Conférence annuelle « Un an de droit public » présentée par les étudiants
- Grand oral de pratique professionnelle chaque fin d'année

DEBOUCHES :

- Avocats
- Services juridiques des collectivités publiques et de leurs établissements publics et groupements
- Services juridiques de sociétés d'économie mixte, notamment locales
- Conseils juridiques d'entreprises publiques ou privées.
- Préparation d'une thèse de doctorat

ADMISSION :

La sélection est opérée sur dossier, à l'issue de l'année de Licence 2, en prenant en compte les résultats et la motivation des candidats. Les dossiers sont examinés par un Conseil de Perfectionnement pour l'admissibilité. Admission sur entretiens de sélection.

Peuvent se porter candidats en deuxième année (Magistère 2), les étudiants qui n'en faisaient pas partie en première année et qui auraient obtenu une note de 12/20 au moins à leurs examens de Licence 3 ou faisant valoir une situation particulière. Les demandes sont appréciées par le Conseil de Perfectionnement et sont pourvues dans la limite des places disponibles en cours de promotion.

PARTENARIATS :

Partenariats professionnels :

Ordre des avocats au Barreau de Montpellier et l'Ecole de droit public des affaires

Partenariats pédagogiques :

Master II Contrats publics et partenariats ; Master II Droit public général ; Master II Immobilier, construction, urbanisme ; Collège de droit

RENSEIGNEMENTS :

Mme Zohra KOUMICHE zohra.koumiche@umontpellier.fr 04 34 43 28 80
Facebook : Association CARRE Magistère Droit Public Appliqué